Compte rendu du CTM du 2 Février 2022

« Ce que l'on a obtenu on le prend » Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux

Ordre du jour

L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

1. **Point sur le recalibrage du nombre d'unités de contrôle dans le Haut-Rhin pour avis**
2. **Présentation des orientations et de l'offre de formation 2022 pour avis**
3. **Présentation du projet de décret relatif à certaines instances de dialogue social instituées au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et des solidarités et de la santé pour avis**
4. **Présentation du projet stratégique pour l'ATE pour information**
5. **Questions diverses**

Questions préalables à la séance de SUD TAS – pas de déclaration préalable

Nous avons interrogé·es l'administration sur deux points en préambule de la séance :

- **Agression de notre camarade en Gironde :** Cela n'a que trop duré nous n'avons toujours pas de nouvelles des diverses enquêtes administratives et CHSCT de l'agression physique de notre camarade. L'administration semble surprise mais nous promet de s'informer et de revenir vers nous sans tarder…
- **Modification de la composition du Conseil d'Administration de l'INTEFP :** On apprend que les OS sont purement éjectées du Conseil d'administration de l'INTEFP. Interrogée sur ce point et particulièrement sur l'aspect arbitraire de cette décision dont les OS concernées n'ont jamais été informées. L'administration bafouille : c'est la cour des comptes qui demande de revoir la gouvernance [NDLR : les OS n'ont jamais renversé le fonctionnement de l'INTEFP par leur présence], et puis le comité technique de l'INTEFP a été consulté et le Conseil d'administration de l'INTEFP aussi.
  Cette dernier consultation est un mensonge de l'administration puisque nos représentant·es suivent assidûment le CA de l'INTEFP et qu'il n'en a jamais été question… Bref une fois encore l'administration démontre sa capacité à assurer un dialogue social constructif…

***

Point sur le recalibrage du nombre d'unités de contrôle dans le Haut-Rhin - pour avis

Pour rappel, le projet s'inscrit dans un projet global de suppression de 20 sections sur la région Grand-Est, dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales représentées au CTM. Il nous ressoumis à consultation car il a recueilli un avis UNANIMEMENT défavorable lors du dernier CTM.

Le CTM était de nouveau reconvoqué à la suite du vote défavorable unanime. Avis qui ne compte pas manifestement puisque la DGT se contente de reproposer le projet à l'identique, sans avoir tenu compte des positions développées par les organisations syndicales. Comme d'habitude, le CTM est conçu comme une chambre d'enregistrement et l'instance est reconvoquée de façon purement formelle

D'ailleurs, la DGT estime que tout a été dit lors du précédent CTM et ne comptait pas s'exprimer davantage sur le sujet. Selon la DGT-adjointe, Annaïck LAURENT "*même si on recrute on a des moyens contraints et il faut bien réfléchir à une organisation en fonction de ces moyens. On ne peut pas avoir de zone blanche où les salariés n'ont pas accès à l'inspection du travail et il faut bien trouver des solutions*".

Madame LAURENT va jusqu'à justifier la suppression des sections par la nécessité de mettre fin aux intérims structurels ! Mais qu'on se rassure, ce projet est limité car aux dires de la DGT, la ministre ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de supprimer plus facilement "ces chaises vides". Les agent.es apprécieront...

Pour la DGT et pour la ministre donc, le problème est simple: puisque les recrutements ne permettent pas de pourvoir les postes, il suffit de les supprimer ! Quant à la charge de travail supplémentaire induites par ces redécoupages pour les agent.es, aucune réflexion évidemment. Quoi, on est au ministère du travail ? Madame LAURENT va même jusqu'à insinuer que vu le nombre d'interventions des agent.es, la surcharge de travail n'est pas un risque réel. En clair, les agent.es ne foutent rien, faut pas s'étonner qu'on supprime des postes.

Face à ce déni de réalité et de cynisme, l'ensemble des OS vote de nouveau CONTRE le projet de suppression d'UC.

La motion suivante est adoptée par les organisations syndicales CGT-FO-FSU-CFDT- SUD.

Seule l'UNSA s'abstient estimant que l'usage du terme délétère ne leur convient pas.

« **L'ensemble des représentant·es des agent·es au CTM Travail – Emploi réitèrent leur opposition unanime au projet de suppression d'une unité de contrôle dans le département du Haut-Rhin et de plusieurs sections d'inspection du travail dans la région Grand Est. Malgré un premier avis défavorable unanime, aucune modification n'a été apportée à ce projet délétère. Ils et Elles exigent un plan de recrutement en urgence d'inspectrices et d'inspecteurs du travail pour que toutes les sections soient pourvues, sur tout le territoire national** ».

- **11 voix pour, 3 voix contre**

La situation a l'INT

Nous avons appris que la prochaine promotion d'IET pourrait ne pas être hébergée sur le site de Marcy. Il serait envisagé de recourir massivement à la formation en distanciel. L'administration nous répond qu'il n'est pas question de ne plus héberger les IET, mais qu'il ne sera pas forcément possible d'héberger une promotion de 200 IET. L'administration nous répond que certain·es IET se sentent isolé·es et qu'une partie des promotions ne sens pas bien. L'administration s'engage à interroger les IET sur leurs conditions de vie.

Présentation des orientations et de l'offre de formation 2022 - pour avis

Les plans se succèdent et rien ne change malgré nos alertes. Cette année encore, c'est un tiers des formations consacré au « management ». Il est vrai qu'il y aura bientôt dans ce ministère plus de chef·fes que d'agent·es. Mais qui assure le service public ? La priorité des formations devrait être consacrée à celles et ceux qui ne bénéficient pas ou peu d'une formation initiale : les adjoint·es et les secrétaires administratif·ves.

Sur les frais de déplacements, le ministère nous affirme que des enveloppes ont été transférées au ministère de l'intérieur. Ces enveloppes concernent formations généralistes (hors métiers). Les formations métiers ont une enveloppe à la main du MTE.

Tous les agent·es doivent avoir accès aux formations qu'elles soient dispensées par l'INTEFP, ou dans le cadre des PFRH, l'administration nous l'assure. Tout en s'agaçant sur le fait qu'il ne serait pas admissible que des formations soient refusées pour des problèmes de frais de déplacement, l'administration renvoie à son leitmotiv habituel : «*Faites remonter* ». D'ailleurs nous rappelons que les agent·es n'ont pas ou peu connaissance de la nouvelle procédure d'inscription via le logiciel AGATE.

On notera plusieurs « curiosités » dans les formations managériales, on nous présente des formations intelligence relationnelle, communication non-violente ou encore design thinking… Sur les contenus, on nous présente ces formations comme des méthodes de travail innovantes, de l'écoute active pour que les relations agent·es et chef·fes se passent mieux.

Interrogée sur l'utilisation des comptes CPF, la DRH nous assure qu'aucune demande de mobilisation n'a été refusée. Ouf ! Nous sommes rassuré·es.

Le budget total prévu pour ses actions est de 980 000 €.L'administration reconnait que l'offre de formation pour les catégories C et B est insuffisante et que ces actions de formation sont bien issues de remontées de terrain.

Votes :

Sur le projet managérial :

- **Pour : Unsa, Cfdt (5)**
- **Contre : Cgt, Sud, (7)**
- **Absentions : Fsu, Fo(2)**

Formation métiers

- **Pour : Cfdt, Unsa, Fo (6)**
- **Contre : aucun**
- **Absentions : Sud, Fsu, Cgt (8)**

Présentation du projet de décret relatif à certaines instances de dialogue social instituées au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et des solidarités et de la santé - pour avis

La DRH présente le projet de décret, qui a pour principal projet de reconduire ce qui a été fait en 2014 en ce qui concerne le corps électoral du futur CSA, et notamment de maintenir la dérogation existante pour les agent.es de l'INTEFP, qui normalement devraient être exclus; Le projet vise à également à ajouter des dispositions complémentaires pour intégrer les agents des ministères sociaux, issus des corps communs, car les critères de rattachement peuvent être multiples.

Nous avons fait remarquer qu'on réintègre les agent.es de l'INT dans le cadre de cette élection mais que par contre en ce qui concerne le CA de l'INT, les OS du ministère ne sont plus les bienvenues ! L'administration n'a malheureusement pas saisi l'ironie !

Votes :

- **Pour : Cfdt, Unsa,**
- **Contre : Cgt, Fo**
- **Abstention : Sud, Fsu**

Présentation du projet stratégique pour l'ATE (Administration Territoriale de l'Etat)- pour information

Ce projet a pour finalité de présenter la vision de l'organisation les services placés sous la responsabilité des préfets au niveau local, dont les DDETS-PP. Pas d'inquiétude selon le secrétariat général, il ne s'agirait pas d'une nouvelle OTE, mais simplement d'une boite à outils pour permettre aux préfets de s'en emparer et de les décliner localement. L'enjeu serait de conforter l'organisation!

Pour SUD, pourtant, ce qui apparait clairement derrière ce document au verbiage technocratique, c'est que ce projet renforce la mainmise du ministère de l'intérieur sur les services publics du ministère du travail. On apprend également que le préfet pourrait redéployer 3% des effectifs, c'est-à-dire prendre sur les effectifs des DDETS-PP pour les affecter à d'autres missions ! Et quand on parle de "consolidation de l'OTE", c'est une blague ! Les réformes s'enchaînent sans aucun bilan préalable.

Quand on voit que le projet prévoit de renforcer la dématérialisation des relations entre l'administration et les usagers, on ne peut qu'être inquiet. L'administration a pour fâcheuse habitude de retenir l'offre la moins-disante et les agent·es se retrouvent à faire de la hotline pour les usagers qui doivent faire face aux multiples dysfonctionnements des différentes plateformes et portails.

Le projet vise également à accélérer les projets de déménagement, entendez la densification des locaux. Là aussi, on ne peut que craindre ces projets, dont l'unique but est de densifier et d"optimiser". Dans le département des Hautes-Pyrénées (65) par exemple, il est même envisagé de regrouper 9 agent.es de l'inspection du travail dans le même bureau (à l'exclusion du RUC, faut pas exagérer quand même). Une situation quasi-identique a également été repérée par nos adhérent·es au sein de la future « Grande Cité Administrative » de Lille dans le département du Nord (59) avec également des bureaux prévu pour 9 agent·es au SRC et jusqu'à 13 agent·es à l'emploi. Les conditions de travail vont être merveilleuses ! [NDLR : cette dernière phrases est ironique bien entendu !]

A quoi bon rédiger des guides de bonne pratique à l'attention des préfets s'ils ne servent à rien ?

***

Vos élu·es SUD TAS au CTM :

Aurianne COTHENET, Jean-Pierre FERRY, Sophie POULET & Nina SOISSONS, pour SUD TAS

***

Prochain CTM : on verra …